

Eau-Secours-Briançonnais

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16/08/2018

Notre assemblée générale s'est tenue au Monétier les Bains. Une cinquantaine d'adhérents était présente, ainsi qu'un élu (minoritaire) de Monétier.

A l'ordre du jour : rapport d'activité, rapport financier, fixation de la cotisation, élection du CA.

Selon la règle, ces différents points ont donné lieu au vote des adhérents.

l'AG a été suivie d'une réunion publique d'information et de débats ouverte à tous.

1. Rapport d'activité de l'exercice écoulé (11/08/2017 au 16/08/2018).

- Le travail dans l'association sur les 12 derniers mois :

Les rapports entre la CCB et la SEERC étant très tendus, nos demandes successives de rendez-vous auprès de la présidence de la CCB sont restées sans réponse pendant plusieurs mois.

Dans ces conditions, notre CA ne s'est réuni que 4 fois cette année.

Cependant notre implication dans le COS (Conseil d'orientation stratégique) de la SPL-ESHD (Société publique locale Eau-Services-Haute-Durance), nous a demandé plusieurs réunions de travail entre quelques administrateurs ainsi que des mails de contact avec tous les membres du CA pour leur avis sur les positions à prendre. En effet, suite aux 2 premières réunions, nous considérons que le COS de la SPL pourrait et devrait fonctionner de manière plus satisfaisante.

Des demandes de réunions de travail ont été formulées auprès de Mr Merle le directeur de la SPL. Celles-ci ont été acceptées. Nous attendons maintenant une proposition de calendrier de réunions .

Un rendez-vous avec Mr Fromm, Président de la CCB, et Mme Reiss, Directrice générale, a finalement eu lieu le 29 mai 2018, suivi par une réunion de travail et d'information sur les travaux effectués par la SEERC-Suez sur le territoire de la CCB, avec le responsable de l'assainissement de la CCB Mr Jacob le 13 juin 2018.

Le 21 juin 2018, nous étions présents à la CCSP (Commission consultative des services publics locaux) du service de l'Eau de la commune de Briançon.

Deux circulaires d'information ont été envoyées par mail et courrier postal à tous les adhérents pour rendre compte de ces situations et des positions que nous comptons prendre.

Deux réunions publiques ont eu lieu pour le paiement « protestataire » des factures d'assainissement.

Le nombre d'adhérents pour 2017/2018 est de 175. Un noyau important continue de soutenir l'association et son action, ce qui est essentiel, nous les en remercions. Comme les années précédentes, il est à remarquer que des sympathisants de la première heure qui s'étaient retirés se manifestent à nouveau, pendant que d'autres prennent de la distance, voire se découragent.

Nous renouvelons notre appel aux bonnes volontés pour venir soutenir nos actions.

- Les « chantiers » :

A. L'assainissement dans le Briançonnais

Les relations entre la CCB et la SEERC-Suez sont très mauvaises.

Depuis 3 ans, la SEERC-Suez demande à la CCB une augmentation des tarifs d'environ 20% (à peu près 1 million d'euros par an) en application d'un article de l'avenant n°1 du contrat de DSP contre lequel nous nous élevons depuis ... avant même sa signature. La CCB refuse cette augmentation, la SEERC-Suez l'a assignée au Tribunal administratif. Celui-ci a récemment débouté la SEERC-Suez au motif que les désaccords sur les

prix doivent être réglés par application des articles correspondants du contrat de DSP (commission d'arbitrage). Or la CCB avait engagé ce processus d'arbitrage mais la SEERC-Suez n'y a jamais donné suite. Nous soutenons la position de la CCB dans ce conflit et saluons sa «victoire d'étape» ! La SEERC-Suez a fait appel de ce jugement de 1ère instance, donc affaire à suivre.

Parallèlement, les relations au quotidien entre la SEERC-Suez et les services de la CCB fonctionnent très difficilement. Les réunions périodiques de concertation technique sont suspendues. Nous nous élevons contre cette attitude de la SEERC-Suez qui revient à prendre en otage le service public. Par ailleurs, les contrôles et audits que la CCB doit normalement effectuer sur la partie économique et financière du contrat sont au point mort, la SEERC-Suez ne manifestant aucune intention de coopérer malgré ses obligations contractuelles. Par principe, et encore plus du fait des graves zones d'ombre dans les comptes produits annuellement par la SEERC-Suez, nous considérons que ces contrôles et audits sont indispensables. Nous maintenons également notre demande que la CCF (Commission de contrôle financier) constituée il y a plus de 5 ans, et jamais réunie ...!, soit enfin mise au travail.

Cette année encore, nous renouvelons l'opération «règlements protestataires» des factures d'assainissement. Ceci est en cours au moment de l'AG, sur la commune du Monétier où la mise en place des compteurs a engendré de gros décalages dans la réception des factures. Comme les années précédentes, nous enverrons les chèques à M. Demongeot, Directeur adjoint de SUEZ à Paris, ou à M. Madiéc, Président de la SEERC à Aix. Nous les accompagnerons d'une lettre (qui sera disponible sur demande) renouvelant nos protestations et leur proposant à nouveau d'aller les rencontrer. Leur silence persistant, qui pourrait se reproduire cette année, risque de confirmer l'étendue de leur mépris envers les usagers du service public.

B. Les compteurs au Monétier-les-Bains

Suite au fiasco du «COPIL» (voir nos précédentes informations à ce sujet), et selon son habitude, silence radio de la part de la Municipalité.

Les usagers de la commune ont été «informés» du processus de pose des compteurs et des nouveaux tarifs par une seule lettre que beaucoup ont eu plutôt du mal à interpréter ...

Par rapport aux indications de planning qui avaient été données initialement, l'opération semble avoir pris un retard de plusieurs mois. Quant à la facturation, elle semble connaître de difficiles problèmes d'organisation et des décalages importants dans le temps : entre les factures qui restent au forfait (quand les compteurs n'ont pas encore été posés), celles qui intègrent -sur un semestre- les volumes de consommation réelle, le commentaire le plus courant recueilli dans le village est «on n'y comprend plus rien !» ...

Les plus perspicaces observent une forte augmentation de la facture d'eau potable, selon la décision du conseil municipal. En revanche, la facturation au volume devrait normalement faire baisser la facture d'assainissement pour un bon nombre d'usagers. Mais il ne faudrait pas que cette «perte de recettes» donne des arguments à la SEERC-Suez pour augmenter ses tarifs sur l'ensemble du Briançonnais.

C. La SPL-ESHD (Société Publique Locale Eau-Services-Haute-Durance)

Actuellement, la SPL-ESHD assure complètement le service de l'Eau sur Briançon et des services «à la carte» pour différentes communes (Villard Saint Pancrace, Le Monétier, Puy Saint André, Névache).

Après l'entrée de la CCB dans le capital de la SPL, la commune de La Grave est aussi devenue actionnaire (en juin 2018). D'autres adhésions devraient suivre progressivement.

Nous considérons que la SPL-ESHD est probablement l'outil susceptible de répondre le mieux aux besoins des usagers pour la gestion de l'Eau au niveau de la Communauté de communes (qui interviendra lorsque le transfert de compétence «Eau» institué par la Loi NOTRe deviendra incontournable, ou avant si les communes en décident). Mais cela suppose que la SPL reste très centrée sur la qualité du service public. Les usagers doivent dès à présent y prendre activement la part qui leur est consentie, à savoir un rôle consultatif par le COS (Comité d'orientation stratégique).

Le contrat de DSP assainissement avec la SEERC-Suez, son déroulement depuis plus de 10 ans, et la situation actuelle plus que problématique, montrent bien aux usagers qu'ils ont un rôle à jouer pour faire valoir leurs droits. Entre autres raisons, leur facture en dépend !

C'est donc « grâce » à cette mauvaise expérience que l'Association a décidé de s'investir dans le COS de la SPL-ESHD et d'y veiller, par notre présence, à un fonctionnement dédié au service des usagers.

VOTE sur le rapport d'activité : approuvé à l'unanimité.

2. Rapport financier du 01/01/2016 au 11/08/2017.

Les chiffres correspondant à la période du 01/01/2016 au 31/12/2016, et sur la situation jusqu'à ce jour, ont été présentés à l'AG par le Trésorier. Ils sont disponibles sur demande auprès de l'association.

Nous rappelons que les ressources de l'Association sont uniquement constituées des cotisations des adhérents. Nous ne souhaitons pas nous lier à quelque institution que ce soit par des demandes de subvention.

VOTE sur le rapport financier : approuvé à l'unanimité.

3. Validation des montants de l'adhésion pour 2017.

Pour cette année, le CA propose des montants de cotisation sans changement par rapport à l'année précédente, soit :

Individuel : 10 euros, Foyer : 15 euros, Soutien : à partir de 25 euros.

VOTE sur le montant de l'adhésion : approuvé à l'unanimité.

4. Élection au Conseil d'Administration.

Les membres sortants qui se représentent sont :

Gaby BELLET, Jacques COMBES, Françoise DOULAT, Denis FEUILLASSIER,
Pierre GENDRON, Maurice LATAPIE, Danièle LAVIN, Yves MASSET, Jacques MATHON,
Yves MITTAINE, Patrick REY.

VOTE pour le CA : les 11 candidats sont élus l'unanimité.

L'ordre du jour de l'AG étant épuisé, la réunion s'est poursuivie par la réunion publique, au cours de laquelle les sujets d'actualité évoqués en AG ont été développés et débattus.

Pour finir, les échanges se sont poursuivis autour d'un apéritif.
